

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Budget primitif 2024

Note de présentation

À partir du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est appliquée par le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig.

1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019 et est constitué des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences. Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

2. Priorités du budget

L'année 2023 a permis de poursuivre la mise en œuvre des deux programmes d'actions structurants du Syndicat.

Prévention des inondations

Le Syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le comité syndical en juillet 2021 et a été validé par la Préfecture en mai 2022.

Un marché de prestation intellectuelle a été attribué fin octobre 2022 pour la réalisation d'une étude globale du bassin versant et l'élaboration d'un plan de gestion intégré du risque inondation. L'étude a également nécessité l'acquisition de données topographiques, majoritairement réalisées en 2023 mais qui se poursuivront en 2024. Plusieurs marchés complémentaires seront engagés en 2024 pour la réalisation d'une analyse environnementale, d'une analyse multicritères et pour un accompagnement à la concertation.

Le PEP comprend également des actions de sensibilisation des élus et du grand public, d'amélioration de la gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Le montant global des études et actions est estimé à **2,7 millions d'euros**.

Milieux aquatiques

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à **2,3 millions d'euros**.

Des cofinancements sont attendus de la part de l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation des programmes d'actions.

Ces premiers programmes permettront de construire, à moyen terme, un projet global et ambitieux de prévention des inondations et de restauration des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Bruche et de la Mossig.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Recettes de fonctionnement

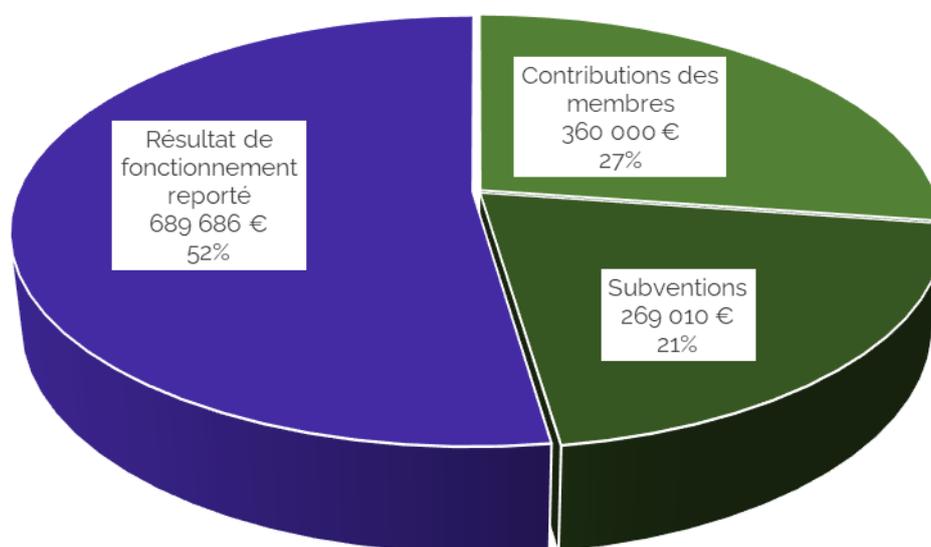
Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution est fixée à **360 000 €**, soit 120 000 € par entités membres. Le montant de la contribution n'a pas évolué entre 2022 et 2024.

Depuis 2021, le Syndicat bénéficie de subventions de la part de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les missions d'animation. Le montant des subventions attendues est de **162 000 €** pour 2024.

En 2024, des dépenses de fonctionnement pourraient être engagées pour la mise en œuvre des programmes d'actions. Ces actions bénéficient de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Les recettes attendues en 2024 sont évaluées à environ **110 000 €**.

Ces recettes sont complétées par le résultat de fonctionnement cumulé : **689 686,16 €**.

Recettes de fonctionnement



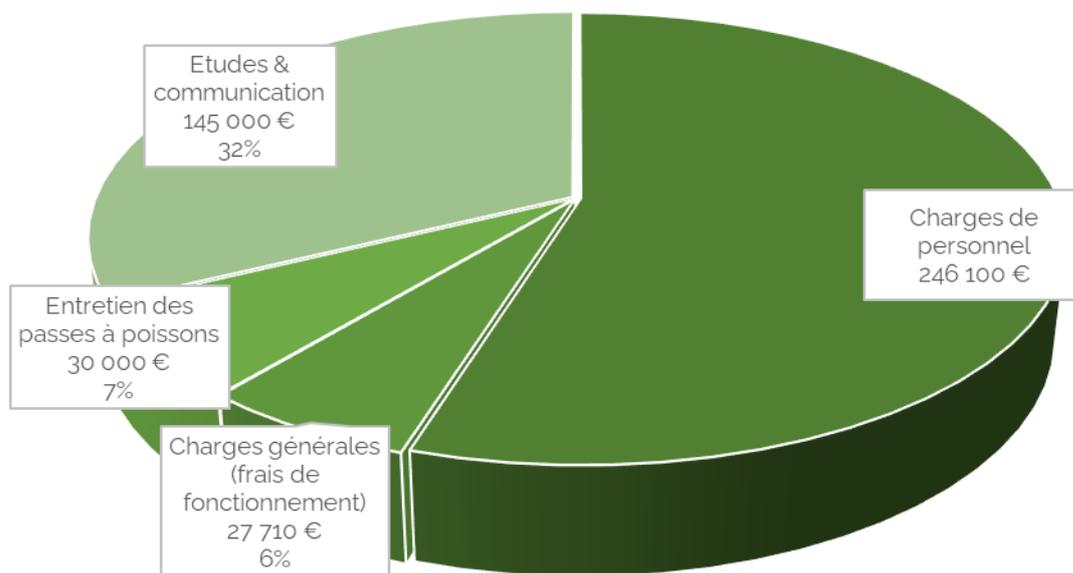
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	629 010,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	689 686,16 €
TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT	1 318 706,16 €

Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement représentent **448 810 €** et sont réparties en 4 postes de dépenses principaux :

- Les charges de personnel (cf. partie 10) ;
- Les charges générales permettant le fonctionnement de la structure ;
- L'entretien des passes à poissons : **30 000 €** (compris dans le chapitre des charges à caractère général) ;
- Les actions pour la prévention des inondations et les milieux aquatiques qui ne relèvent pas de l'investissement (études, actions de communication et de sensibilisation, etc.) : **145 000 €**

Dépenses réelles de fonctionnement



Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements des immobilisations et au virement à la section d'investissement (= auto-financement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>Frais généraux, entretien des passes à poissons, actions de communication, etc.</i>	202 700,00 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	246 100,00 €
ATTENUATION DE PRODUIT	10,00 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000,00 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	862 896,16 €
TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 318 706,16 €

Recettes d'investissement

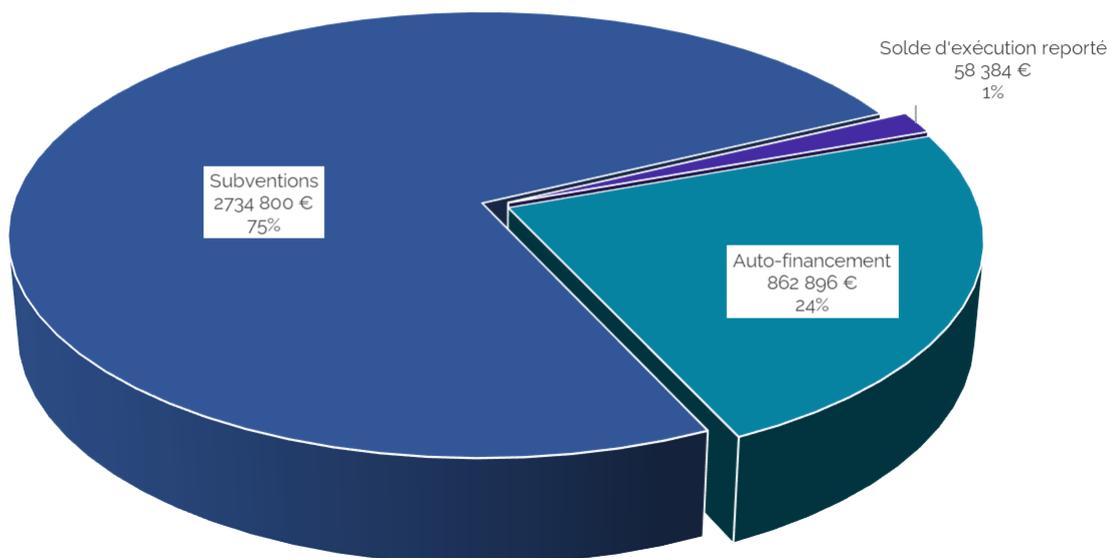
La différence entre les recettes et les charges de fonctionnement permet un autofinancement de l'investissement de **862 896 €** en 2024.

Les recettes d'investissement comprennent également des subventions d'investissement sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs et la Région Grand Est pour la réalisation des études et des travaux, estimées à **2 734 800 €**.

Les excédents d'investissement capitalisés en 2023 sont reportés en recettes d'investissement : **58 383,50 €**.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements et à la reprise de crédits d'investissement sur des comptes différents (opérations patrimoniales) : des avances reprises sur les comptes de frais d'études ou de travaux et des frais d'études reprises sur le compte de travaux. Elles sont équilibrées avec des dépenses d'ordre de fonctionnement et d'investissement.

Recettes réelles d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	751,50 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 734 800,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	862 896,16 €
EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT CAPITALISES	58 383,50 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 130 000,00 €
TOTAL - RECETTES INVESTISSEMENT	4 793 831,16 €

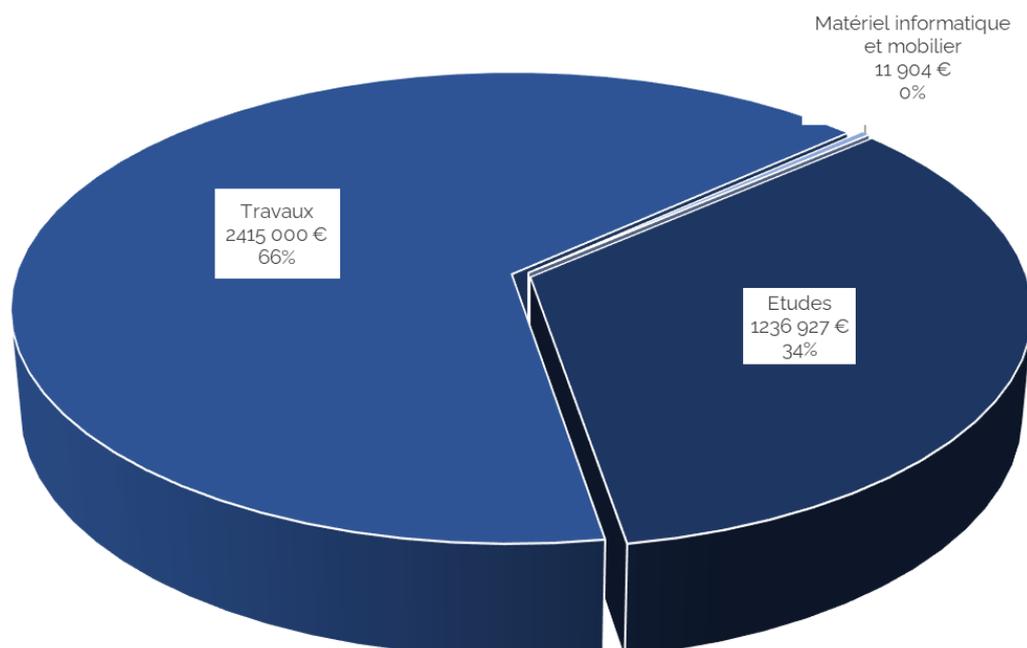
Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études et de travaux pour la restauration des cours d'eau (aménagement de terrain) dont les crédits de paiement sont inscrits dans les autorisations de programme pluriannuelles (cf. partie 5).

En 2024, des dépenses prévisionnelles pour les avances sur marché sont également inscrites (compte 238), avec un montant correspondant à 5% du montant prévu pour les travaux dans l'autorisation de programme milieux aquatiques.

Des dépenses pour du matériel de bureau sont également provisionnées en cas de besoin au cours de l'année

Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses d'ordre correspondent à la reprise de crédits d'investissement sur des comptes différents (opérations patrimoniales) : des avances reprises sur les comptes de frais d'études ou de travaux et des frais d'études reprises sur le compte de travaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 236 927,16 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 621 904,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	805 000,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 130 000,00 €
TOTAL - DEPENSES INVESTISSEMENT	4 793 831,16 €

4. Montant du budget 2024

Fonctionnement

Recettes réelles	629 020 €
Résultat reporté	689 686 €
Total des recettes	1 318 706 €

Dépenses réelles	448 810 €
Opérations d'ordre (amortissements)	7 000 €
Virement à la section d'investissement	862 896 €
Total des dépenses	1 318 706 €

Investissement

Recettes réelles	2 735 552 €
Opérations d'ordre (amortissements et opérations patrimoniales)	1 137 000 €
Autofinancement	862 896 €
Excédents capitalisés	58 383 €
Total des recettes	4 793 831 €

Dépenses réelles	3 663 831 €
Opérations d'ordre (opérations patrimoniales)	1 130 000 €
Total des dépenses	4 793 831 €

Le Syndicat n'a pas de budget annexe.

5. Crédits d'investissement pluriannuels

Par délibération du 15 décembre 2021, le comité syndical a adopté deux autorisations de programme pluriannuelles, correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les études et travaux inscrits dans les programmes d'actions portés par le syndicat.

Programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
740 000 €	760 000 €	100 000 €	1 600 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031).

Le programme d'études préalables au PAPI Bruche Mossig a été validé par le comité syndical en juillet 2021 et transmis pour validation à la Préfecture. L'action principale, une étude globale du bassin versant, a débuté en novembre 2022. Des premières étapes de l'étude ont été validées et facturées en 2023, ainsi que des données topographiques complémentaires.

AP PEP PAPI Bruche Mossig modifiée :

CP réel 2022	CP réel 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
0 €	194 975 €	782 493 €	622 532 €	1 600 000 €

Le montant de 782 493 € est intégré aux dépenses d'investissement pour des frais d'études (2031) dans le budget primitif 2024. Ces dépenses correspondent à la phase 1 de l'étude globale, aux prestations topographiques et au démarrage des études complémentaires (analyse environnementale notamment).

La durée de l'autorisation de programme est allongée d'une année pour correspondre au calendrier actuel d'avancement des études.

Programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
350 000 €	775 000 €	670 000 €	195 000 €	1 990 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031) et des travaux d'aménagement de terrain (21728).

Le programme d'actions pour les milieux aquatiques a été validé en 2022 et comprend des études et travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique de cours d'eau, la préservation des zones humides et la résilience aux étiages.

2 projets de restauration de cours d'eau ont été engagés en 2022 :

- Projet de restauration du Ruisseau d'Albet
- Projet de découverte et de restauration du Heylenbach

En 2023, 2 nouveaux projets ont été engagés :

- Projet de restauration du Stillbach
- Etude pour la redynamisation des cours d'eau liés au Canal de la Bruche

La phase de travaux est programmée en 2024 pour les deux projets engagés en 2022 et pour le projet sur le Stillbach. Un nouveau projet devrait également être lancé : un projet de restauration de la Bruche amont et de contournement d'un seuil.

Les études de dimensionnement des projets ont abouti à des chiffrages plus élevés que les estimations initiales, parfois proche du double. Une augmentation de l'enveloppe totale de l'autorisation de programme est nécessaire pour mener à bien ces projets, d'un montant de 401 712 €.

AP Milieux aquatiques modifiée :

	<i>CP réel 2022</i>	<i>CP réel 2023</i>	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Études 2031	<i>19 230 €</i>	<i>113 442 €</i>	449 040 €	50 000 €	631 712 €
Travaux 21728	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	1 610 000 €	150 000 €	1 760 000 €
TOTAL	<i>19 230 €</i>	<i>113 442 €</i>	2 059 040 €	200 000 €	2 391 712 €

6. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas contracté de dette et aucun emprunt n'est envisagé en 2024.

8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif du Syndicat compte 5 agents pour 3,7 ETP :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargée de la commande publique	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 30%</i>
Secrétariat	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 40%</i>

Les charges de personnel pour l'année 2024 sont évaluées à **246 100 €**.